

Compte rendu du CSAL du 30 juin 2026.

SYNDICAT	REPRÉSENTANT TITULAIRE			REPRÉSENTANT SUPPLÉANT		
	Nom prénom	Présent / Excusé	Droit de vote	Nom prénom	Présent / Excusé	Droit de vote
CFDT	Laurent BOURGOIN	Présent / Excusé	OUI / NON	David LAGRANGE	Présent / Excusé	OUI / NON
	Didier MANTELET	Présent / Excusé	OUI / NON	Christian LAFOLLY	Présent / Excusé	OUI / NON
	Patrick BLANC	Présent / Excusé	OUI / NON	Didier ROUAU	Présent / Excusé	OUI / NON
CGT	Franck SENE	Présent / Excusé	OUI / NON	Jonathan BOULEAU	Présent / Excusé	OUI / NON
	Pascal JUDEE	Présent / Excusé	OUI / NON	Gilles GRIS	Présent / Excusé	OUI / NON
FO	Patricia DAVANTURE	Présent / Excusé	OUI / NON	Jean-Baptiste CARPENTIER	Présent / Excusé	OUI / NON
	Cyrille LEJEUNE QUINTAUX	Présent / Excusé	OUI / NON	Nilza DOS SANTOS	Présent / Excusé	OUI / NON
SOLIDAIRES	Lionel VERY	Présent / Excusé	OUI / NON	Florent DENUIT	Présent / Excusé	OUI / NON

ADMINISTRATION			
Nom prénom	Présent / Excusé	Nom prénom : Expert	Présent / Excusé
Lionnel Wuttenez	Présent / Excusé	Lana MINOTTE stagiaire	Présent / Excusé
Lucile LEVEQUE	Présent / Excusé	Emmanuel CONSIGNY	Présent / Excusé
Karine SIMONNOT	Présent / Excusé	Olivier LESPRIT	Présent / Excusé
Valérie RAVET	Présent / Excusé	Guillaume BROQUET	Présent / Excusé
Thomas SAUVANT	Présent / Excusé	Carole DEVALLEZ	Présent / Excusé
Sandrine VIDELIER	Présent / Excusé	Visioconférence	
		Deborah PERROT	Présent / Excusé
		Didier LAVAUD	Présent / Excusé

Désignation du secrétaire adjoint.

CGT Franck SENE

Déclarations liminaires : CFDT et CGT.

Suite aux déclarations le DT revient sur les horaires canicules qui ont été mis en place suite à la situation exceptionnelle rencontrée.

Le CODIR a décidé de caler les horaires des agents d'exploitation sur les horaires des agents de maintenance.

Il est signalé un écart entre les prises des postes et l'horaire de début de navigation.

Le plan « canicule 2026 » ne le prévoyait pas.

La CFDT regrette que le secrétaire du CLSSCT n'ait pas été consulté pour ce genre de décision, que son statut le permet à juste titre.

Le DT nous informe que des crédits ont été attribués aux ST afin que des voitures climatisées soient louées pour assurer l'exploitation.

Il est indiqué que le nombre de voiture climatisées prévues n'étaient pas à disposition des personnels. Les budgets ont été délégués aux ST pour la location.

Le DT rappelle que l'on fait de la dentelle et que l'on s'adapte au jour le jour.

Le DT évoque qu'après le retour d'expérience, il sera peut-être envisagé d'étudier le travail en 2 sessions distinctes (matin et après-midi) pour le passage de bateaux.

Proposition CFDT non retenue pour 2026 mais à l'étude pour les prochaines saisons

La CFDT demande des explications sur la rapidité de vouloir réaliser des travaux de modification d'un centre sur Tonnerre sans que celui-ci soit passer en instance et sans tenir compte des réglementations.

Les autres points seront évoqués durant l'ordre du jour.

Tableau de suivi des décisions. (T.SAUVANT).

La CFDT rappelle qu'un sujet ne doit pas être archivé tant qu'il n'est pas clos, c'est notamment le cas du sujet « bilan compagnonnage ».

Le DT accepte cette demande et le sujet sera réétudié.

La CFDT rappelle que des agents très expérimentés et ultracompetants seraient exigibles à cette fonction de compagnon.

La CFDT évoque la philosophie des ST qui n'appuient pas le fait que des personnels obtiennent des primes.

Points pour avis.

1) PV du CSAL du 24 février 2026 et du 18 mai 2026.

Pour la CFDT le sujet de l'enregistrement de l'instance n'apparaît pas dans le PV du 18 mai, il sera rajouté. Des interventions sur les PV sont évoquées. Surtout un point qui concerne les chefs d'équipe et agents d'astreintes ne devaient pas être soumis aux horaires canicules.

Après divers échanges, l'administration valide de modifier les points, ainsi que ceux manquants, Le président soumet ceux-ci aux votes.

VOTE : PV du 24 février 2026
Pour : CFDT, CGT, FO, SOLIDAIRES

PV du 18 mai 2026
Pour : CFDT, CGT, FO, SOLIDAIRES

Points pour information.

2) Plan de développement des compétences de la DTGB pour l'année 2026 (avec bilan de formation 2025)(A. SENANFF)

L'administration informe la séance que lors du dernière CLF a été faite sur l'absence des OS.

La CFDT en réponse fait remarquer que la date prévue initialement a été changée unilatéralement par l'administration et la CFDT avait prévenue qu'elle ne pourrait pas participer.

Par rapport à 2025, augmentation des sessions organisées et des stagiaires.

85% des agents ont bénéficié d'une formation.

La sécurité et la prévention représentent la majorité des formations.

La CFDT invoque que des aménagements sur ce plan seront apportés suite au passage en national.

Une formation GH va être mise en place et elle sera proposée par un prestataire externe.

3) Projet de réorganisation des équipes dédiées aux itinéraires du canal de Briare (2) et du Loing. (D. PERROT en visio)

Le fait marquant de cette réorganisation est la volonté de réserver les postes d'itinérance aux CDD et de mettre les titulaires sur les postes d'entretien en 8 heures.

La CFDT regrette ce favoritisme au détriment des titulaires.

La CFDT évoque les incohérences sur les missions affectées (ex maintenance , réparation ,etc)

La responsable de ST prends note des remarques et indique qu' elle appui sur une Note OTT de VNF.

La CFDT s'étonne de cette position et questionne sur cette note.

La CFDT Demande des éclaircissement ,cela veux dire que les secteurs modernisés ne laisseront plus de place aux titulaires...

4) Création de postes de référents sécurité des ouvrages hydrauliques dans les services territoriaux, dénommés « référents SOH en ST ». (E .CONSIGNY)

Ces créations de postes découlent du retard pris par la DT pour assurer la réglementation imposée par les services de l'état.

Les ST Bourgogne et Saône Loire n'ont pas de postes dédiés à ce sujet.

Ces postes seraient effectifs en octobre 2026.

La CFDT rappelle que les futurs SITES classés ,(20 à 25 barrages de navigation sur l'Yonne) vont impacté considérablement les taches à réaliser sur ces sites .

La CFDT s'interroge sur les moyens qui seront alloués sur les niveaux de maintenance afférents.

5) Actualités du projet de transformation de la maintenance à la DTCB (acte 1). (O. LESPRIET)

Le programme de reconstruction des barrages concerne 25 ouvrages et devrait se terminer en 2039. Son coût estimé est de 272 millions d'euros.

Les premiers travaux débuteraient en 2028.

La CFDT tiens a faire rappeler que ces projets sont assujettis a des financements alloués et non budgétés.

Immobilier de maintenance ; acquisition d'un bâtiment à Auxerre, d'un terrain à Pouilly, avancée du projet Briare (début des travaux en 2030), PCC Dijon recherche d'un Maître d'Œuvre pour lancer les travaux qui devraient être terminés en septembre 2028.

Sur le CMI D'AUXERRE ,il est proposé de repositionner les personnels des bureaux de la Maladière qui pourront intégrer les lieux dans un premier temps afin d'occuper les locaux.

Les travaux se feront sur plusieurs années avant d'intégrer l'ensemble des agents des autres sites .

La Boîte dans la boîte selon de rapporteur. La fin des travaux est prévue pour 2032.

Le secteur du canal de Briare aval est au standard VNF (réarmement à distance)

La CFDT demande ou en est la recherche de batiments pour le ST Saône- Loire.

La DTCB recrerche des solutions

Remarque CFDT Ces propos ne sont que des prévisions.

6) Actualités du projet de transformation de la DTCB (acte 2). (C.DEVALLEZ)

Le projet suit son cours. Mise en œuvre mi 2027.

7) Organisation transitoire du PEGH (Pôle Exploitation Gestion Hydraulique) du ST Nivernais Yonne. (D.Lavaux en visio)

Cette organisation fait suite à 2 départs (responsable CMI et adjoint). Elle sera effective pendant encore 1 an. Elle est en place depuis plusieurs semaines.

La CFDT dénonce ce procédé. Car il y a bien un départ en retraite et l'autre est seulement une modification de posrte. Le départ en retraite étant connu, pourquoi aucune anticipation ce que nous trouvons très regrratable.

Au cours des nombreux rencontre RST , la CFDT a interpellé l'UTI de'échanger des futurs organigramme. Il nous a été répondu par deux fois en décembre 2025 et février 2026 qu'il n'y avait pas de projet en cours.

La CFDT dénonce le recours a des CDD sans avoir presenter les postes a des personnels titulaires présents.

La CFDT s'étonne qu'on lui présente un projet déjà en place et que le poste concerné n'ai pas été publié en interne et qu'il ai été attribué à 1 CDD.

La CFDT demande a clore ce point puisque cette modification est déjà en application

Note :

Comme evoqué dans sa déclaration le CSAL de ce jour corrobore les inquiétudes de la CFDT

Questions diverses.